

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE NICOLET-YAMASKA  
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité d'Aston-Jonction, tenue le 11 septembre 2023, à 19 h 30.

Enregistrement de la séance sur YouTube.

Madame la mairesse, Christine Gaudet, préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Liliane St-Hilaire, siège 1

Benoît Lussier, siège 2

Line Pellerin, siège 3

François Page, siège 4

René St-Pierre, siège 6

M. Saül Bergeron n'est pas présent à la séance.

M. François Noël est désigné greffier-trésorier de la séance.

---

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse déclare le quorum et la séance ouverte à 19 h 30

2023-09-069

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. PROCÈS-VERBAUX**

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023.

**4. COMITÉS ET INFORMATIONS**

**5. ADMINISTRATION**

5.1. Résolution pour les comptes payés et à payer d'août et septembre 2023.

5.2. Soumission - Fossé Expert pour un nettoyage du champ d'épuration du dépanneur.

5.3. Soumission - Au fil des saisons pour ajout de terre sur le champ d'épuration du dépanneur.

5.4. Soumission - Remplacement ponceau 10e rang.

5.5. Soumission - pour excavation de l'entrée de l'église.

5.6. Travaux de la rue Lemire.

5.7. Adoption de la politique de gestion des actifs municipaux.

5.8. Résolution pour le renouvellement du programme de la TECQ.

5.9. Entente intermunicipale avec Saint-Wenceslas pour le déneigement du 9e rang.

5.10. Politique cadre sur la gouvernance

5.11. Politique de confidentialité

**6. VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES**

6.1. Permis de construction du mois de juillet 2023.

6.2. Permis de construction du mois d'août 2023.

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour et des documents l'accompagnant et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

En conséquence

il est proposé par monsieur François Page

appuyé par madame Liliane St-Hilaire

et résolu,

**QUE** l'ordre du jour est accepté.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil en ce 11 septembre. De plus, nous souhaitons exprimer notre solidarité et notre soutien à tous ceux et celles qui ont été touchés par la tragédie de cette journée.

2023-09-070

### **3.1 - PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2023**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 août 2023;

**ATTENDU QUE** le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-verbal par le greffier-trésorier de la séance;

En conséquence,  
il est proposé par madame Line Pellerin  
appuyé par monsieur Benoit Lussier  
et résolu,

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire tel que rédigé.  
Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

## **INFORMATIONS / COMITÉS**

### **LOISIRS**

Mme Liliane St-Hilaire annonce un spectacle d'humour qui va avoir lieu le 18 novembre au soir. C'est une activité qui va subventionner les activités pour le Noël des enfants qui se tiendra le 3 décembre. Les informations seront disponibles sur le Facebook des loisirs ainsi que dans le journal jonction. L'activité de la vente de garage qui devait avoir lieu le 26 août a été annulée pour cause de pluie.

### **RIGIDBNY**

- La régie rend disponible son programme de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030 sur son site internet : <https://www.rigidbny.com/a-propos/#plan>
- Une firme de consultant qui fait de la gestion de projet sera utilisée pour gérer les demandes de la régie et les projets à venir pour les écocentres.

### **RISI**

Il y a eu une réunion le 10 juillet dernier et M. Sylvain Baumier, directeur incendie, a pris sa retraite après 34 années de services. Il a passé un bon moment avec son équipe, il y a eu près de 50 personnes et les camions de Saint-Wenceslas sont allés le saluer pour son départ. M. Stéphane Emond est nouvellement directeur incendie.

### **BIBLIOTHÈQUE**

- On reprend la collaboration avec Saint-Léonard d'Aston, Saint-Wenceslas et Saint-Sylvère. La première activité sera à St-Wenceslas le 21 septembre. L'activité pour Aston serait en novembre et il devrait y avoir une activité par mois jusqu'au mois de mai 2024. Ils vont se promener de bibliothèque en bibliothèque et partager les activités pour le réseau, pour réduire les coûts.
- Concours pour les nouveaux membres ainsi que pour les renouvellements de carte du 1 octobre au 31 octobre, il y aura de beaux prix à gagner.
- Marc Dallaire a fait un gros don d'environ 120 jeux de société à la bibliothèque. Les jeux seront disponibles en prêt gratuit et ce sont des jeux familiaux qui sont pour plusieurs types de joueurs. Il y aura une rotation, soit près de 60 jeux à la fois afin d'assurer une diversité. Pour les séances à la bibliothèque, M. Dallaire se propose pour être disponible pour des explications sur place, cette formule pourrait être revue au courant des prochains mois.
- L'équipe de la bibliothèque va s'agrandir puisque nous avons deux volontaires qui devraient s'ajouter très bientôt.

### **CDÉ**

- Une rencontre a eu lieu le 5 septembre et nous travaillons sur plusieurs projets en même temps afin d'améliorer l'aspect visuel du dépanneur et les équipements. Vous pourrez constater les améliorations vers la fin du mois d'octobre.
- Le dépanneur et p'tit café ont eu un problème avec le champ d'épuration de la bâtisse, mais le tout est maintenant réglé et fonctionnel.

### **MADA**

Mme Line Pellerin a eu une réunion avec les aînés bénévoles, les fermières et la FADOC. Du café et des biscuits ont été offerts pour discuter des projets qui sont favorisés par les aînés dans le but de connaître l'opinion de tous pour les projets futurs.

## MUNICIPALITÉ

- Le panneau électrique du dépanneur a été changé, il est maintenant fonctionnel pour le chauffage des planchers à l'eau. Les tests ont été effectués pour s'assurer que les systèmes fonctionnent pour l'hiver.
- Le problème du champ d'épuration devrait être réglé d'ici vendredi 15 septembre.
- Notre municipalité accepte seulement les Résidus domestiques dangereux (RDD) au garage municipal. Les matières tels que : réfrigérateurs, meubles, matériaux de constructions, ... ne sont pas acceptées. Pour plus de détails, veuillez contacter la municipalité ou la régie des déchets au 819-294-2999.
- L'inventaire des ponceaux de la municipalité a été réalisé à l'aide du programme PIIRL, pour connaître les détails des ponceaux en place dans notre municipalité ainsi que les emplacements afin de prendre des décisions plus rapidement.

## ADMINISTRATION

2023-09-071

### 5.1 - COMPTES PAYÉS ET À PAYER

#### RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS

Fournisseur	Description	Montant	# Chèque
Lemteck	Panneau électrique Dépanneur	4 871,18 \$	7068
950, 11e rang	Remb. des taxes mun. (au crédit)	863,66 \$	7069
George Boudreault	Travaux (asphalte, location, kubota)	924,40 \$	7070
JU Houle Distribution	Asphalte froide (49 sacs)	419,66 \$	7071
Plombier Fred Angers	Inspection septique dépanneur	193,16 \$	7072
Pompage Sanivert	Vidange septique	345,00 \$	7073
Fossé expert	Inspection champ d'épuration (235)	746,19 \$	7074
Chauffage Nord-Sud	Libération retenue	1 500,00 \$	7075
Stantec Experts	Rapport ingénierie	927,22 \$	7076
Municipalité Sainte-Eulalie	Balayage des rues 2023	1 270,33 \$	7077
Kubota	Achat courroie pour tracteur	291,71 \$	7078
La belle Québécoise	Diesel (F 26962 et F 27013)	153,96 \$	7079
Méga bureau	Imprimante couleur et NB	13,25 \$	7080
RIGIDBNY	Paiement septembre (9/12)	3 430,00 \$	7081
Line Pellerin	Remboursement dépense réception	105,79 \$	7082
CHQ Annulé	Chq 7083 et 7084 annulés	0,00 \$	7083-7084
François Noël	Salaire (30-07 au 26-08)	3 648,74 \$	7085
<b>Total des chèques</b>		<b>19 704,25 \$</b>	
<b>Récurrent</b>			
Hydro-Québec	Éclairage public (par mois)	365,43 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Bureau municipal (par 2 mois)	129,83 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Loisirs d'Aston (par 2 mois)	76,66 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Garage Municipal (par 2 mois)	48,06 \$	Vir. bancaire
Raymond Simoneau	Salaire 30-07 au 26-08 (4 sem)	1 326,60 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet municipalité	57,61 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet dépanneur	51,74 \$	Vir. bancaire
Grenco	Location photocopieur	118,51 \$	Vir. bancaire
Banque Nationale	Paiement de l'emprunt	2 098,90 \$	Vir. bancaire
Suite Microsoft	Licence Office mensuelle	80,71 \$	Visa
<b>Total des virements</b>		<b>4 485,40 \$</b>	

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les dépenses et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence  
il est proposé par monsieur René St-Pierre  
appuyé par monsieur Benoit Lussier  
et résolu,

**QUE** le rapport détaillé des dépenses soit accepté tel que présenté. Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à payer lesdites dépenses.

2023-09-072

**5.2 – SOUMISSION - FOSSÉ EXPERT POUR UN NETTOYAGE DU CHAMP D'ÉPURATION DU DÉPANNEUR.**

**CONSIDÉRANT** que le dépanneur situé au 235, rue Vigneault possède des problèmes avec l'écoulement de son champ d'épuration en raison d'accumulation de gras dans les conduites.

**CONSIDÉRANT** que le champ est toujours en bonne condition suite à une inspection par caméra.

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise mandaté fera appel à Vacuum Drummond pour faire une vidange du fossé en même temps que le nettoyage du champ d'épuration.

**CONSIDÉRANT** que le fossé des loisirs, appartenant à la municipalité, nécessite un nettoyage en surface, puisque les matières font en sorte que l'eau est absorbée par les terrains longeant la cour d'eau Mayrand, ce qui rend le sol peu absorbant.

**CONSIDÉRANT** l'urgence de faire le nettoyage du champ d'épuration, considérant les employés, bénévoles, clients, p'tit café, ...

En conséquence

il est proposé par madame Liliane St-Hilaire  
appuyé par madame Line Pellerin  
et résolu,

**D'APPROUVER** la soumission de Fossé Expert au montant totale de 3 199\$ plus les taxes et de coordonner le nettoyage pour vendredi le 8 septembre 2023.

2023-09-073

**5.3 – SOUMISSION - FOSSÉ EXPERT POUR UN NETTOYAGE DU CHAMP D'ÉPURATION DU DÉPANNEUR.**

**CONSIDÉRANT** que certaines parties du champ d'épuration sont à 6 pouces du sol alors que d'autres parties sont à environ 12 pouces.

**CONSIDÉRANT** que le champ d'épuration devrait avoir un minimum de 24 pouces de terre au-dessus du système afin de mieux répartir les eaux de pluie et de la fonte des neiges.

**CONSIDÉRANT** que l'ajout de terre est nécessaire pour pouvoir procéder au nettoyage du champ d'épuration afin de créer un circuit fermé.

**CONSIDÉRANT** l'urgence de procéder à l'ajout de la terre pour procéder au nettoyage du champ.

En conséquence

il est proposé par madame Line Pellerin  
appuyé par monsieur Benoit Lussier  
et résolu,

De contacter une entreprise locale pour comparer les coûts d'une offre en région et de regarder les disponibilités avant les quatre prochains jours pour coordonner les entreprises en urgence sur le nettoyage du champ d'épuration. S'il y a une problématique dans cette analyse, il est convenu d'approuver la soumission de l'entreprise Au Fil des Saisons déneigement et paysagement Inc. au montant de 2 900\$ plus les taxes applicables afin d'ajouter 12 pouces de terre, étendre et égaliser le terrain, compacter et installer des semences à gazon.

2023-09-074

**5.4 – SOUMISSION - REMPLACEMENT PONCEAU 10E RANG**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un ponceau à changer aux coordonnées du GPS 46.167993 – 72.255543, près du 2265, 10<sup>e</sup> Rang.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a une urgence causée par la création d'une cheminée dans le ponceau et qu'il présente des risques d'affaissement.

**CONSIDÉRANT** qu'il reste un montant de subvention du gouvernement dans les PPA-CE et PPA-ES pour l'entretien de la voirie.

En conséquence  
il est proposé par monsieur François Page  
appuyé par monsieur René St-Pierre  
et résolu,

**D'ACCEPTER** la soumission d'Excavation des Ormes pour un montant de 12 500\$ plus les taxes applicables pour une zone de transition de 30 pieds. Le ponceau sera inclus selon les spécifications incluses à la soumission.

2023-09-075

#### **5.5 – SOUMISSION POUR EXCAVATION DE L'ENTRÉE DE L'ÉGLISE**

Il y a un ponceau de 6 pouces sous l'entrée du stationnement de l'église et celui-ci est bloqué, ce qui apporte une accumulation d'eau. Nous avons reçu la soumission d'Excavation des Ormes au montant de 6,500 \$ plus les taxes pour le remplacement du ponceau et pour l'excavation sur une largeur de 5 pieds. Cependant, le projet des eaux usées est en développement et lorsque ce projet sera réalisé, les conduites passeront sous les routes. Nous préférons donc attendre pour coordonner les travaux en même temps.

**En conséquence**, la municipalité ne désire pas effectuer la réparation de ce ponceau, puisque les dommages qui sont causés par l'accumulation de l'eau ne sont pas considérables et que cela est seulement temporaire.

2023-09-076

#### **5.6 – TRAVAUX DE LA RUE LEMIRE**

La rue Lemire est présentement en mauvaise condition, cependant lestravaux sont repoussés en raison des égouts de la municipalité. Pour le moment, nous ferons les réparations avec l'asphalte froide afin d'améliorer temporairement l'état de cette rue.

2023-09-077

#### **5.7 – ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite détenir une politique qui lui permet de prendre des décisions qui sont axées sur des approches clairement définies, soit pour l'inspection, pour l'entretien et pour la bonne prise de décision.

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a obtenu une subvention de la FCM pour mettre en place le programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) et que celui-ci permet d'avoir de nouveaux outils pour gérer les actifs municipaux, établir les coûts et les récurrences.

**CONSIDÉRANT** que la fédération canadienne des municipalités (FCM) demande aux municipalités d'avoir une politique de gestion des actifs municipaux

En conséquence  
il est proposé par monsieur René St-Pierre  
appuyé par madame Line Pellerin  
et résolu,

**D'ADOPTER** la politique de gestion des actifs municipaux qui sera disponible à la municipalité pour la lecture.

2023-09-078

#### **5.8 - RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA**

**CONSIDÉRANT QUE** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

**CONSIDÉRANT QUE** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

En conséquence

il est proposé par monsieur François Page

appuyé par monsieur René St-Pierre

et résolu,

que la municipalité d'Aston-Jonction demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;

De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;

De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;

De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés M. Donald Martel, députés à

l'Assemblée nationale et M. Louis Plamondon à la Chambre des communes, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

2023-09-079

#### **5.9 – ENTENTE INTERMUNICIPALE DE DÉNEIGEMENT DU 9E RANG**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a 2.1 kilomètres de routes dans le 9e rang qui touchent la municipalité de Saint-Wenceslas à 50% et la municipalité d'Aston-Jonction à 50% ce qui donne une portion de 1,050 mètres appartenant à chacun.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a 873 mètres sur la route de la voie ferrée qui appartient à la municipalité de Saint-Wenceslas et que le déneigeur de la municipalité d'Aston-Jonction doit tout de même se retourner à la jonction du 9e rang qui se trouve sur le territoire de Saint-Wenceslas.

**CONSIDÉRANT** que la municipalité d'Aston-Jonction souhaite compenser le déneigement de la portion du 9e rang lui appartenant, soit 1 050 mètres avec la portion de la route de la voie ferrée de 873 mètres qui appartient à Saint-Wenceslas.

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Wenceslas adoptera la résolution à son conseil du 11 septembre 2023.

En conséquence,

il est proposé par M. Benoit Lussier

appuyé par M. François Page

et résolu,

**QUE** la municipalité d'Aston-Jonction partage avec la municipalité de Saint-Wenceslas 50% des coûts de déneigement pour la portion du 2.1 kilomètres du 9e rang.

**QUE** la municipalité d'Aston-Jonction accepte de compenser les coûts de déneigement du 1 050 mètres du 9e rang et du 873 mètres de la route de la voie ferrée, ce qui donnerait un nombre de 177 mètres que la municipalité d'Aston-jonction devrait rembourser à la municipalité de Saint-Wenceslas.

**QUE** la municipalité de Saint-Wenceslas va s'occuper du déneigement de la route du 9e rang et que la municipalité d'Aston-Jonction va s'occuper du déneigement du 873 mètres de la route de la voie ferrée.

2023-09-080

#### **5.10 – RÉOLUTION POUR POLITIQUE CADRE SUR LA GOUVERNANCE**

**CONSIDÉRANT** l'importance pour la Municipalité d'assurer la protection des renseignements personnels qu'elle détient en toute transparence ;

**CONSIDÉRANT** que l'article 63.3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la « Loi sur l'accès ») prévoit l'obligation pour les Municipalités de publier sur son site internet des règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels ;

**CONSIDÉRANT** qu'afin de s'acquitter de ses obligations en la matière, la Municipalité a élaboré la présente Politique-cadre sur la gouvernance énonçant notamment les principes applicables à la protection des renseignements personnels que la Municipalité détient tout au long du cycle de vie de ceux-ci et aux droits des personnes concernées ;

**CONSIDÉRANT** que la présente Politique a été approuvée par le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels le 11 septembre 2023;

En conséquence,

il est proposé par M. René St-Pierre

appuyé par Mme Line Pellerin

et résolu,

**QUE** le conseil municipal adopte la Politique-cadre sur la gouvernance et demande qu'elle soit publiée sur le site internet de la Municipalité.

2023-09-081

## **5.11 – RÉOLUTION POUR POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ**

**CONSIDÉRANT** l'importance pour la Municipalité d'assurer la protection des renseignements personnels qu'elle détient en toute transparence ;

**CONSIDÉRANT** que l'article 63.4 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la « Loi sur l'accès ») prévoit l'obligation pour les municipalités de publier sur son site Internet et de diffuser par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées une politique de confidentialité rédigée en termes simples et clairs ;

**CONSIDÉRANT** qu'afin de s'acquitter de ses obligations en la matière, la Municipalité a élaboré la présente Politique de confidentialité énonçant notamment les principes applicables à la protection des renseignements personnels que la Municipalité recueille par un moyen technologique.

En conséquence,  
il est proposé par Mme Line Pellerin  
appuyé par Mme Liliane St-Hilaire  
et résolu,

**QUE** le conseil municipal adopte la Politique de confidentialité et demande qu'elle soit publiée sur le site internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées.

## **VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES**

### **6.1 – PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUILLET 2023**

Pour le mois juillet, un total de deux permis de construction sont émis pour un total de 53 562 \$ en travaux.

### **6.2 – PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE AOÛT 2023**

Pour le mois d'août, un total de trois permis de construction sont émis pour un total de 420 000 \$ en travaux.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

2023-09-082

## **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que tous les points de l'ordre du jour ont été discutés ;

En conséquence,  
il est proposé par monsieur René St-Pierre  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la séance est levée à 20h21.

---

Christine Gaudet,  
Mairesse

---

François Noël,  
Directeur général & greffier-trésorier